

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : J.J. CHAPELLET

Délibération n° 2023-012

L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi 27 février à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 57 puis 58 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 février 2023.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Alain CASTANG(1), Serge PRADIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Sébastien BOURDIN, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Dominique TREMBLET (remplace Jean-Claude PORTOLAN), Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES, Pascal PREVOT, Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Laurence ROUAN, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Jean-Louis INTROVIGNE (remplace Francis BLONDIN), Josiane RECLUS (remplace Lionel FILET), Catherine LAROCHE, Joëlle PARSAT (remplace Jean-Pierre FAURE), Josie BAYLE, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Marie-Claire BREMOND (remplace Didier GOUZE), Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANÇOIS, Eric PROLA, Philippe PUYPONCHET, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Lionel FREL, Marie-Hélène SCOTTI, Georges BASSI, Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Céline BRACCO, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Hélène LEHMANN, Joaquina WEINBERG, Corinne GONDONNEAU, Alain BANQUET, Joëlle ISUS.

ETAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Jonathan PRIOLEAUD a donné pouvoir à Laurence ROUAN
Pascal DELTEIL a donné pouvoir à Serge PRADIER
Christophe GAUTHIER a donné pouvoir à Sébastien BOURDIN
Jean-François JEANTE a donné pouvoir à Frédéric DELMARES
Christophe DAVID BORDIER a donné pouvoir à Christian BORDENAVE
Florence MALGAT a donné pouvoir à Michaël DESTOMBES
Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANÇOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Marc LETURGIE, Francis PAPANASIOS, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE, Catherine ARNOUILH.

(1) arrivé pendant le vote du dossier n° 1 « Affectation provisoire du résultat 2022 »

SECRETARE DE SEANCE : Christine FRANÇOIS

AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT 2022

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux dispositions des instructions comptables M 14 (budget principal et budgets annexes), M 49 (budget annexe assainissement non collectif), et M 43 (budget annexe transports urbains), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement et la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation.

Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise.

1 – Budget principal

Le projet de compte administratif qui sera présenté au Conseil Communautaire en avril, fait apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de 4 309 213.41 €.

	Budget Principal
Résultat de l'exercice 2022	4 309 213.41 €
Résultat antérieur reporté	8 520 649.95 €
Résultat à affecter	12 829 863.36 €
Résultat d'investissement 2022	1 019 117.94 €
Résultat d'investissement reporté	-2 181 159.06 €
Solde des restes à réaliser 2022	-667 451.62 €
Besoin de financement de la section	-1 829 492.74 €
Résultat antérieur reporté 2023	11 000 370.62 €

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2022, de 12 829 863.36 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2023 pour 1 829 492.74 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 11 000 370.62 €.

2 – Budgets annexes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.)

- **Z.A.E de Bouniaques :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe de la Z.A.E. de Bouniaques présente un résultat nul et la section d'investissement présente un déficit de - 698.75 €.

Soit un résultat cumulé de +2 994.26 € à reporter en section de fonctionnement, et - 77 522.87 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines présente un résultat déficitaire pour la section de fonctionnement de -19 106.64 € et la section d'investissement présente un excédent de 657 259.93 €.

Soit un résultat cumulé de +102 816.42 € à reporter en section de fonctionnement, et +520 265.45 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -40 076.55 €.

Soit un résultat cumulé de +98 016.60 € à reporter en section de fonctionnement, et - 140 064.10 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de +111 992.93 €.

Soit un résultat cumulé de +1 072 204.38 € à reporter en section de fonctionnement et - 1 121 099.49 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -44 166.00 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de clôture de +202 943.00 €.

Soit un résultat cumulé de +213 673.53 € à reporter en section de fonctionnement, et - 744 947.14 € à reprendre en section d'investissement sur 2023.

- **Z.A.E des Galinoux :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 18 751.46 € et la section d'investissement présente un déficit de - 8 653.40 €.

	Budget ZAE les Galinoux
Résultat de l'exercice 2022	18 751.46 €
Résultat antérieur reporté	153 612.83 €
Résultat à affecter	172 364.29 €
Résultat d'investissement 2022	-8 653.40 €
Résultat d'investissement reporté	-53 354.12 €
Solde des restes à réaliser 2022	28 059.23 €
Besoin de financement de la section	-33 948.29 €
Résultat antérieur reporté 2023	138 416.00 €

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2022, de 172 364.29 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2023 pour 33 948.29 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 138 416.00 €.

- **Z.A.E de Lanxade :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -17 085.20 €.

Soit un résultat cumulé de +42 149.93 € à reporter en section de fonctionnement, et de - 215 811.01 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2023.

3 – Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de +38 414.33 €, et la section d'investissement présente un résultat nul.

Soit un résultat cumulé de -39 028.39 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de +17 768.57 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2023.

4 – Budget annexe Transports Urbains :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de ce budget annexe est excédentaire de +241 832.40 € et la section d'investissement présente un déficit de -123 172.01 €.

Soit un résultat cumulé de +280 322.31 € à reporter en section de fonctionnement, et +208 416.47 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2023.

5– Budget annexe Parc Aqualudique :

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -77 918.66 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de -88 380.68 €.

Soit un résultat cumulé de -198 385.93 € à reporter en section de fonctionnement, et - 284 426.49 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2023.

6 – Budget annexe Eau – D.S.P. – T.V.A.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +256 832.76 €, et la section d'investissement présente un déficit de - 22 648.51 €.

Soit un résultat cumulé de +1 166 761.95 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 1 091 857.55 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2023.

7 – Budget annexe Eau – D.S.P.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture nul en fonctionnement et investissement (aucune écriture passée en 2022).

Soit un résultat cumulé de -28 377.86 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2023.

8 – Budget annexe Assainissement.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +1 363 063.38 €, et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de + 2 810 853.77 €

	Budget annexe Assainissement
Résultat de l'exercice 2022	1 363 063.38 €
Résultat antérieur reporté	898 097.85 €
Résultat à affecter	2 261 161.23 €
Résultat d'investissement 2022	2 810 853.77 €
Résultat d'investissement reporté	-4 115 609.89 €
Solde des restes à réaliser 2022	236 725.12 €
Besoin de financement de la section	-1 068 031.00 €
Résultat antérieur reporté 2023	1 193 130.23 €

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2022, de 2 261 161.23 € sur le budget annexe « Assainissement » :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2023 pour 1 068 031.00 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 1 193 130.23 €.

9 – Budget annexe Centre Evènementiel

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture nul en fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -9 555.56 €.

Soit un résultat cumulé de -9 555.56 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2023.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur les affectations des résultats de l'exercice 2022 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce lundi 27 février 2023.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.



Le Président du Conseil Communautaire



Frédéric DELMARES